

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 5 octobre 2021 à 19 h, exceptionnellement à la salle 5080 du centre administratif du Centre de services scolaire, 430, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache.

PRÉSENCES : Carolyne Asselin
Isabelle Bernier
Michèle Charest
Marie-Claude Chaumont
Bianca Deschatelets, vice-présidente
Josée Ducharme
Caroline Gravel
Alain Jutras
Francis Le Quellec
Nathalie Martel
Gautier Njokou, président
Christian Slachetka
Émilie St-Jacques
Valérie Venne

Directrice générale : Nathalie Joannette

Secrétaire générale : Anik Gagnon

Invités : Dominique Robert, directeur général adjoint, DG
Roch-André Malo, directeur, SOST
Denis Riopel, directeur, SRM
Isabelle Guay, directrice adjointe, SOST
M^e Josiane Landry, directrice adjointe, SSGC

Absence : Katerine Lepipas a prévenu de son absence

Présence à distance : Martin Viau participe à distance à la présente séance

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président informe les membres du conseil d'administration que M. Martin Viau participe à distance à la présente séance, en raison d'une circonstance exceptionnelle et dans le respect des règles prévues au *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil d'administration (SIP-27)*.

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de M. Gautier Njokou, président.

Il est 19 h 07.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Résolution n° CA-211005-142

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Points statutaires
1.1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
1.2. Adoption de l'ordre du jour
1.3. Période de questions du public (30 minutes)
2. Agenda de consentement
2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2021 : 2.1.1. Adoption 2.1.2. Suivi : Nombre d'élèves non diplômés pour 2019-2020 et 2020-2021
2.2. Reddition de comptes de la directrice générale – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$
3. Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)
3.1. Rien
4. Points de décision nécessitant une présentation
4.1. <i>Cadre d'organisation scolaire 2022-2025</i> – Adoption pour consultation
4.2. <i>Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01)</i> – Adoption pour consultation
Pause
4.3. Suivi au PQI 2020-2030 : Demande d'autorisation de déplacement d'un projet de construction d'école primaire et de modification de portée d'un projet
4.4. Plan québécois des infrastructures 2022-2032
4.5. Mesure « Maintien d'actifs immobiliers » (50620) 2021-2022 (pour réalisation des travaux en 2022-2023)
4.6. Budget des investissements et mesure « Réfection et transformation des bâtiments » (50624) 2021-2022 (pour réalisation des travaux en 2022-2023)
4.7. Acquisition d'un terrain pour la nouvelle école primaire de Mirabel (secteur Saint-Augustin)
4.8. Prolongation du mandat des membres des comités légaux
5. Points d'information
5.1. Reddition de comptes 2020-2021 de la directrice générale à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil d'administration
5.2. Rapport de la directrice générale
5.3. Présentation du rapport annuel de la protectrice de l'élève pour l'année scolaire 2020-2021 (article 220.2 LIP)
5.4. Information sur les travaux des comités : 5.4.1. Comité des ressources humaines 5.4.2. Comité de gouvernance et d'éthique : bilan des travaux du 21 septembre 2021 5.4.3. Comité de vérification; 5.4.4. Comité consultatif de transport 5.4.5. Comité de parents
5.5. Information et questions des membres du conseil d'administration : 5.5.1. Au président 5.5.2. À la Direction générale 5.5.2.1. Faits saillants
6. Autre
6.1. Varia
7. Clôture
7.1. Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE au président d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Anick Poulin, enseignante à l'école secondaire d'Oka, interpelle les membres du conseil d'administration relativement au projet du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025* qui sera soumis à la consultation et plus particulièrement quant à la clientèle du secondaire, dans le secteur ouest. Elle présente un autre scénario pour la clientèle du secondaire, secteur ouest. Un document en appui au scénario proposé par Mme Poulin est versé au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 34.

Monsieur Simon Guilbault, enseignant à l'école secondaire d'Oka, interpelle les membres du conseil d'administration relativement au projet du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025* qui sera soumis à la consultation et plus particulièrement quant au processus de création des propositions pour répondre aux problématiques concrètes du Centre de services scolaire, aux besoins et aux services offerts aux élèves.

Madame Josée Thériault, parent et représentante de l'OPP de l'école secondaire d'Oka, interpelle les membres du conseil d'administration relativement au projet du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025* qui sera soumis à la consultation et plus particulièrement quant à la clientèle du secondaire, dans le secteur ouest. Elle questionne les critères qui ont été considérés dans l'élaboration du scénario retenu, notamment l'aspect financier de cette décision.

Mademoiselle Jessica Claveau, élève de 3^e secondaire à l'école secondaire d'Oka, interpelle les membres du conseil d'administration relativement au projet du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025* qui sera soumis à la consultation et plus particulièrement quant à la clientèle du secondaire, dans le secteur ouest. Elle soulève l'inquiétude et les questionnements chez les élèves en lien avec le mouvement de clientèle du secondaire, notamment quant à l'anxiété que cette incertitude crée chez les élèves actuels. Elle questionne aussi les avantages.

Le président, M. Gautier Njokou, remercie les membres du public. Il indique que le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025* sera étudié et adopté par le conseil d'administration, aux fins de consultation, lors de la présente séance. Le document sera par la suite en consultation et tous les conseils d'établissement seront appelés à participer à celle-ci. Une audience publique est prévue le 2 novembre à ce sujet pour les personnes souhaitant s'exprimer. Il rappelle le processus rigoureux menant à l'élaboration de ce document et que toute décision doit être prise dans le meilleur intérêt de l'ensemble des élèves.

Il est 19 h 26.

2. AGENDA DE CONSENTEMENT

2.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021 Résolution n° CA-211005-143

Il est proposé par Mme Émilie St-Jacques

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 août 2021.

Adopté

2.1.2. SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021 : NOMBRE D'ÉLÈVES NON DIPLÔMÉS POUR 2019-2020 ET 2020-2021

Un suivi écrit quant au nombre d'élèves non diplômés pour 2019-2020 et 2020-2021 est déposé en information au cahier de la présente séance.

2.2. REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$

Aucun contrat de construction de plus de 1 M\$ n'a été octroyé entre le 26 août et le 29 septembre 2021 par la directrice générale. Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

3. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

4.1. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2022-2025 – ADOPTION POUR CONSULTATION

Proposition

ATTENDU que le Centre de services scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU que des modifications doivent être envisagées pour les années 2022-2025 en fonction des variations de clientèles;

ATTENDU l'ouverture prévue d'une nouvelle école primaire et d'une nouvelle école secondaire au cours de cette même période;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur l'instruction publique*, notamment les articles 193 et 211;

ATTENDU que le conseil d'administration souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et associations et de toute personne intéressée à émettre un avis;

ATTENDU les discussions relativement au contenu du document de consultation et le consensus en ressortant;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Christian Slachetka

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025* en y retirant le scénario NESM1 et incluant la démarche de consultation;

DE TENIR une audience publique le 2 novembre 2021;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 25 novembre 2021 en vue d'une décision au conseil d'administration du 14 décembre 2021;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration.

Le vote est demandé par Mme Josée Ducharme.

POUR (1) : Christian Slachetka.

CONTRE (11) : Carolyne Asselin, Isabelle Bernier, Bianca Deschatelets, Josée Ducharme, Caroline Gravel, Alain Jutras, Nathalie Martel, Émilie St-Jacques, Valérie Venne, Martin Viau et Gautier Njokou.

ABSTENTION (2) : Marie-Claude Chaumont et Francis Le Quellec.

Rejeté à la majorité

4.1. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2022-2025 – ADOPTION POUR CONSULTATION

Proposition

ATTENDU que le Centre de services scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU que des modifications doivent être envisagées pour les années 2022-2025 en fonction des variations de clientèles;

ATTENDU l'ouverture prévue d'une nouvelle école primaire et d'une nouvelle école secondaire au cours de cette même période;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur l'instruction publique*, notamment les articles 193 et 211;

ATTENDU que le conseil d'administration souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et associations et de toute personne intéressée à émettre un avis;

ATTENDU les discussions relativement au contenu du document de consultation et le consensus en ressortant;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025*, incluant la démarche de consultation;

DE TENIR une audience publique le 2 novembre 2021;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 25 novembre 2021 en vue d'une décision au conseil d'administration du 14 décembre 2021;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION

Proposition

Il est proposé par M. Christian Slachetka

D'AMENDER la proposition de Mme Josée Ducharme en retirant la première recommandation : « *D'ADOPTER*, aux fins de consultation, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025*, incluant la démarche de consultation » et en la remplaçant par la recommandation suivante :

« *D'ADOPTER*, aux fins de consultation, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025*, incluant la démarche de consultation, en y insérant le scénario suivant :

- la clientèle du volet alternatif de l'école secondaire Liberté-Jeunesse est déplacée vers la Polyvalente Deux-Montagnes;
- l'école secondaire Liberté-Jeunesse devient une école de quartier pour les élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire au régulier;
- l'école secondaire d'Oka conserve sa clientèle au programme d'Éducation intermédiaire du Baccalauréat International (PEI) et au régulier. »

Le vote est demandé par Mme Valérie Venne.

POUR (3) : Marie-Claude Chaumont, Francis Le Quellec et Christian Slachetka.

CONTRE (11) : Carolyn Asselin, Isabelle Bernier, Bianca Deschatelets, Josée Ducharme, Caroline Gravel, Alain Jutras, Nathalie Martel, Émilie St-Jacques, Valérie Venne, Martin Viau et Gautier Njokou.

ABSTENTION (0).

Rejeté à la majorité

Retour à la proposition principale, laquelle se lit comme suit :

4.1. CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2022-2025 – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CA-211005-144

ATTENDU que le Centre de services scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU que des modifications doivent être envisagées pour les années 2022-2025 en fonction des variations de clientèles;

ATTENDU l'ouverture prévue d'une nouvelle école primaire et d'une nouvelle école secondaire au cours de cette même période;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur l'instruction publique*, notamment les articles 193 et 211;

ATTENDU que le conseil d'administration souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et associations et de toute personne intéressée à émettre un avis;

ATTENDU les discussions relativement au contenu du document de consultation et le consensus en ressortant;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025*, incluant la démarche de consultation;

DE TENIR une audience publique le 2 novembre 2021;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 25 novembre 2021 en vue d'une décision au conseil d'administration du 14 décembre 2021;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 35.

Le vote est demandé par M. Christian Slachetka.

POUR (11) : Carolyne Asselin, Isabelle Bernier, Bianca Deschatelets, Josée Ducharme, Caroline Gravel, Alain Jutras, Nathalie Martel, Émilie St-Jacques, Valérie Venne, Martin Viau et Gautier Njokou.

CONTRE (3) : Marie-Claude Chaumont, Francis Le Quellec et Christian Slachetka.

ABSTENTION (0).

Adopté à la majorité

4.2. POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION, À L'INSCRIPTION ET À LA RÉPARTITION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS (OS-01) – ADOPTION POUR CONSULTATION
Résolution n° CA-211005-145

ATTENDU les modifications proposées à la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01)*;

ATTENDU que le conseil d'administration souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents et des syndicats et associations;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Caroline Gravel

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet de révision de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01)*;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 25 novembre 2021 en vue d'une décision au conseil d'administration du 14 décembre 2021;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 36.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS
Résolution n° CA-211005-146

Il est proposé par Mme Bianca Deschatelets

DE SUSPENDRE les délibérations pour 10 minutes.

Adopté

Il est 21 h 08.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS
Résolution n° CA-211005-147

Il est proposé par Mme Nathalie Martel

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 20.

4.3. SUIVI AU PQI 2020-2030 : DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPLACEMENT D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'ÉCOLE PRIMAIRE ET DE MODIFICATION DE PORTÉE D'UN PROJET Résolution n° CA-211005-148

ATTENDU la lettre d'autorisation du ministère de l'Éducation pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire de 21 classes à Terrebonne (au nord de la 640) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030;

ATTENDU la lettre d'autorisation du ministère de l'Éducation pour le projet de remplacement de l'école Terre des jeunes dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030;

ATTENDU la lettre d'autorisation du ministère de l'Éducation pour le projet d'agrandissement de quatre locaux à l'école Horizon-du-Lac dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030;

ATTENDU le délai prévu pour l'acquisition du terrain situé dans la ville de Terrebonne;

ATTENDU les plus récentes prévisions de clientèle, la croissance anticipée et l'arrivée de l'universalité de la maternelle quatre ans prévue en 2025-2026;

ATTENDU le manque de locaux anticipés dans les secteurs d'analyse ministériels 851P03 et 851P05;

ATTENDU l'urgence de réaliser les projets d'ajouts d'espaces déjà accordés par le ministère;

ATTENDU que le terrain de la Polyvalente Deux-Montagnes permet l'implantation d'une nouvelle école primaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Alain Jutras

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation la relocalisation du projet de construction d'une nouvelle école primaire de 21 locaux autorisé dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030, de Terrebonne (au nord de la 640) vers Deux-Montagnes;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation l'autorisation de ne pas agrandir de quatre locaux l'école Horizon-du-Lac et de modifier la portée des projets de construction par l'attribution d'un local supplémentaire à la nouvelle école de 25 locaux de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et l'attribution de 3 locaux supplémentaires à la nouvelle école de 21 locaux à relocaliser de Terrebonne vers Deux-Montagnes;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 37.

Adopté

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CA-211005-149

Il est proposé par Mme Bianca Deschatelets

DE POURSUIVRE la séance jusqu'à l'étude du point 4.8 de l'ordre du jour de la présente séance.

Adopté

Il est 22 h.

4.4. PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2022-2032

Résolution n° CA-211005-150

ATTENDU les plus récentes prévisions de clientèles et la croissance des besoins en places-élèves au primaire et au secondaire sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) et le déploiement de la maternelle 4 ans;

ATTENDU les plus récentes analyses ministérielles déterminant les besoins en places-élèves au CSSMI;

ATTENDU que l'universalité de la maternelle 4 ans est prévue pour l'année scolaire 2025-2026;

ATTENDU que le nombre de groupes de maternelle 4 ans pourrait représenter jusqu'à 230 nouveaux groupes pour le CSSMI;

ATTENDU le manque de locaux déjà existant pour desservir l'ensemble de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire du CSSMI;

ATTENDU les 37 locaux sans fenêtre dans les différentes écoles primaires du CSSMI;

ATTENDU l'importante croissance de clientèle déjà observée et anticipée au secondaire dans les prochaines années;

ATTENDU le refus par le ministère de l'Éducation pour les demandes suivantes effectuées aux plans québécois des infrastructures antérieurs : agrandissement de 4 locaux à l'école de l'Espace-Couleurs, agrandissement de 4 locaux à l'école des Jardins-des-Patriotes, agrandissement de 4 locaux à l'école du Grand-Pommier, agrandissement de 4 locaux à l'école Chante-Bois, agrandissement de 6 locaux à l'école des Pins, agrandissement de 8 locaux à l'école des Semailles, agrandissement de 8 locaux à l'école Jeunes du monde, agrandissement de 8 locaux à l'école Horizon-Soleil, agrandissement de 14 locaux à l'école Arc-en-ciel, ajout d'un gymnase à l'école des Lucioles, ajout d'un gymnase à l'école Sauvé et construction d'une nouvelle école primaire de 21 locaux à Saint-Eustache;

ATTENDU l'absence de réponse par le ministère de l'Éducation pour les demandes suivantes effectuées au Plan québécois des infrastructures 2020-2030 : agrandissement de 300 places-élèves à l'école Saint-Gabriel, construction d'une nouvelle école secondaire dans le secteur ouest de 750 places-élèves et construction d'une nouvelle école secondaire dans le secteur est de 1000 places-élèves;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Nathalie Martel

DE RÉITÉRER au ministère de l'Éducation la demande d'ajout d'un gymnase à l'école Sauvé (rés. n° CC-191022-5245);

DE RÉITÉRER au ministère de l'Éducation la demande d'ajout d'un gymnase à l'école des Lucioles (rés. n° CC-191022-5245);

DE RÉITÉRER au ministère de l'Éducation la demande d'un agrandissement de 6 locaux à l'école des Pins (rés. n° CC-190521-5147);

DE RÉITÉRER au ministère de l'Éducation la demande d'un agrandissement de 8 locaux à l'école Jeunes du monde (rés. n° CC-190521-5147);

DE RÉITÉRER au ministère de l'Éducation la demande d'un agrandissement de 14 locaux à l'école Arc-en-ciel (rés. n° CC-190521-5147);

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation un agrandissement de 8 locaux à l'école Chante-Bois;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation un agrandissement de 4 locaux à l'école des Mésanges;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation l'ajout d'un gymnase à l'école de la Seigneurie;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation la construction d'une nouvelle école primaire à Terrebonne, dans le secteur d'Urbanova, de 28 locaux;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation la construction d'une nouvelle école primaire de 24 locaux à Terrebonne, dans le secteur nord de la 640;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation la construction d'une nouvelle école primaire de 28 locaux à Blainville;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation la construction d'une nouvelle école primaire de 24 locaux à Mirabel;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation la construction d'une nouvelle école primaire de 24 locaux à Deux-Montagnes;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation l'agrandissement de l'école Saint-Gabriel pour une capacité d'accueil supplémentaire de 200 places-élèves;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation la demande de construction d'une nouvelle école secondaire dans le secteur ouest d'une capacité d'accueil de 1200 places-élèves;

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation la demande de construction d'une nouvelle école secondaire dans le secteur est d'une capacité d'accueil de 1250 places-élèves;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux villes concernées par une construction ou un agrandissement d'école, à savoir : Blainville, Oka, Terrebonne, Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Mirabel, Sainte-Thérèse et Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 38.

Adopté

**4.5. MESURE « MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS » (50620) 2021-2022
(POUR RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2022-2023)**

Résolution n° CA-211005-151

ATTENDU que le projet de règles budgétaires 2021-2022 des centres de services scolaires comprend une allocation spécifique visant à financer des travaux de réparation ou de réfection de leurs bâtiments, soit la mesure « Maintien d'actifs immobiliers » (50620), laquelle inclut les sous-mesures suivantes :

- « Maintien des bâtiments » (50621);
- « Résorption du déficit de maintien » (50622).

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles doit présenter sa liste de travaux au ministère de l'Éducation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Chaumont

D'AUTORISER la Direction générale à présenter au ministère de l'Éducation la liste des travaux identifiés;

DE VERSER ladite liste des travaux au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 39.

Adopté

4.6. BUDGET DES INVESTISSEMENTS ET MESURE « RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES BÂTIMENTS » (50624) 2021-2022 (POUR RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2022-2023)

Résolution n° CA-211005-152

ATTENDU le budget des investissements et la mesure « Réfection et transformation des bâtiments » (50624) pour réalisation en 2022-2023;

ATTENDU le projet des règles budgétaires pour l'année 2021-2022;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par Mme Bianca Deschatelets

D'AUTORISER la liste des travaux planifiés dans le cadre du budget des investissements et de la mesure « Réfection et transformation des bâtiments » (50624) pour réalisation en 2022-2023, laquelle comprend des projets de réfection et transformation des bâtiments, du mobilier, de l'appareillage et de l'outillage (MAO) et de l'informatique pour un montant de 6 490 055 \$;

DE VERSER ladite la liste des travaux planifiés dans le cadre du budget des investissements et de la mesure « Réfection et transformation des bâtiments » (50624) pour réalisation en 2022-2023 au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 40.

Adopté

4.7. ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE MIRABEL (SECTEUR SAINT-AUGUSTIN)

Résolution n° CA-211005-153

ATTENDU les besoins en places-élèves au primaire à Mirabel, dans le secteur de Saint-Augustin, pour les élèves du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI);

ATTENDU la demande d'ajout d'espace du CSSMI au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029 (rés. n° CC-180626-4904);

ATTENDU la confirmation d'aide financière du ministère de l'Éducation, en date du 2 mars et du 7 juillet 2021, pour la réalisation du projet de construction d'une école primaire à Mirabel;

ATTENDU qu'en vertu des orientations gouvernementales, le terrain à cet effet est fourni par la Ville de Mirabel;

ATTENDU que la Ville est disposée à céder gratuitement au CSSMI les lots 6 447 361, 6 447 362 et 6 428 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, aux fins de la construction d'une nouvelle école primaire à Mirabel, secteur Saint-Augustin;

ATTENDU qu'ultérieurement à la cession, une opération cadastrale (regroupement de lots) devra être effectuée;

ATTENDU l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le centre de services scolaire ne peut, sans l'autorisation du ministre, acquérir un immeuble, consentir un démembrement du droit de propriété ou hypothéquer ou démolir ses immeubles;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation l'autorisation d'acquérir, de la Ville de Mirabel, un site composé des lots 6 447 361, 6 447 362 et 6 428 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, d'une superficie totale d'environ 18 557,30 m², tel qu'indiqué au Plan cadastral;

D'ACQUÉRIR de la Ville de Mirabel, pour la somme d'un dollar (1 \$), un site composé des lots 6 447 361, 6 447 362 et 6 428 037 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, d'une superficie totale d'environ 18 557,30 m², tel qu'indiqué au Plan cadastral;

D'AUTORISER la directrice générale à demander au ministre de l'Éducation l'autorisation de consentir toutes servitudes à la Ville de Mirabel dans le cadre du présent projet;

DE CONSENTIR à la Ville de Mirabel toutes les servitudes qui pourraient être requises au présent projet, sous réserve des autorisations ministérielles requises;

D'AUTORISER la directrice générale à signer tout document devant donner effet aux présentes, incluant notamment, mais non limitativement la promesse bilatérale de vente et d'achat, les actes d'acquisition de terrain, les servitudes, toute opération cadastrale (regroupement de lots);

D'AUTORISER la directrice générale à poser toute action inhérente à cette cession;

DE VERSER toute documentation pertinente, incluant notamment les autorisations ministérielles, ledit acte de cession, les actes de servitude, s'il y a lieu, et la documentation relative à toute opération cadastrale au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 41.

Adopté

4.8. PROLONGATION DU MANDAT DES MEMBRES DES COMITÉS LÉGAUX

Résolution n° CA-211005-154

ATTENDU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction* publique prévoyant que le conseil d'administration doit instituer un comité des ressources humaines, un comité de vérification et un comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU que le conseil d'administration a déterminé la composition du comité des ressources humaines et procédé à la nomination de ses membres à sa séance ordinaire du 15 décembre 2020 (rés. n° CA-201215-44);

ATTENDU que le conseil d'administration a déterminé la composition du comité de vérification et procédé à la nomination de ses membres à sa séance ordinaire du 15 décembre 2020 (rés. n° CA-201215-45);

ATTENDU que le conseil d'administration a déterminé la composition du comité de gouvernance et d'éthique et procédé à la nomination de ses membres à sa séance ordinaire du 15 décembre 2020 (rés. n° CA-201215-46);

ATTENDU que le mandat des membres du comité des ressources humaines, du comité de vérification et du comité de gouvernance et d'éthique, en vertu des résolutions n°s CA-201215-44, CA-201215-45 et CA-201215-46, débutait le 15 décembre 2020 et se terminait à la première séance du conseil d'administration de l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger le mandat des membres de chacun des trois comités légaux dans un souci d'efficacité et de continuité des travaux amorcés par cesdits comités;

Il est proposé par Mme Isabelle Bernier

DE PROLONGER le mandat des membres du conseil d'administration au comité des ressources humaines, au comité de vérification et au comité de gouvernance et d'éthique jusqu'à la première séance du conseil d'administration de l'année scolaire 2022-2023;

DE DEMANDER à la directrice générale de prolonger le mandat des membres du personnel nommés par cette dernière afin que la composition de chacun des trois comités légaux demeure la même jusqu'à la première séance du conseil d'administration de l'année scolaire 2022-2023;

DE CONFIRMER, par conséquent, la composition de chacun des trois comités légaux, comme suit :

Comité des ressources humaines :

- M. Alain Jutras
- M^{me} Valérie Venne
- M. Martin Viau
- M^{me} Isabelle Forest, directrice, Service des ressources humaines
- M^{me} Nathalie Denny, directrice générale adjointe

Comité de vérification :

- M^{me} Michèle Charest
- M^{me} Caroline Gravel
- M^{me} Nathalie Martel
- M. Christian Slachetka
- M^{me} Chantal Major, directrice, Service des ressources financières
- M. Dominique Robert, directeur général adjoint (*remplacement à venir*)

Comité de gouvernance et d'éthique :

- M^{me} Isabelle Bernier
- M^{me} Bianca Deschatelets
- M^{me} Katerine Lepipas
- *À venir*, secrétaire général.e
- M. Sylvain Bruneau, directeur général adjoint

Adopté

AJOURNEMENT

Proposition

Il est proposé par M. Francis Le Quellec

D'AJOURNER la séance au mardi 19 octobre 2021 à 19 h.

Par vote à main levée :

POUR (7).

CONTRE : (8).

Rejeté à la majorité

AJOURNEMENT

Résolution n° CA-211005-155

Il est proposé par Mme Bianca Deschatelets

D'AJOURNER la séance au mardi 12 octobre 2021 à 19 h, par voie de visioconférence Teams, étant entendu que la directrice générale sera physiquement présente au lieu de la séance (430, boulevard Arthur-Sauvé à Saint-Eustache), le tout, conformément à l'article 169 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la participation à distance aux séances du conseil d'administration* (SIP-27) du Centre de services scolaire.

Par vote à main levée :

POUR (12).

CONTRE : (3).

Adopté à la majorité

Il est 22 h 42.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 5 octobre 2021 à 19 h, exceptionnellement à la salle 5080 du centre administratif du Centre de services scolaire, 430, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache, ajournée et poursuivie le mardi 12 octobre 2021 à 19 h, par voie de visioconférence Teams. La directrice générale, Mme Nathalie Joannette, est physiquement présente au lieu fixé pour la séance.

PRÉSENCES : Carolyne Asselin
Isabelle Bernier
Michèle Charest
Marie-Claude Chaumont
Bianca Deschatelets, vice-présidente
Josée Ducharme
Caroline Gravel
Alain Jutras
Nathalie Martel
Gautier Njokou, président
Christian Slachetka
Émilie St-Jacques
Valérie Venne
Martin Viau

Directrice générale : Nathalie Joannette

Secrétaire générale : Anik Gagnon

Invités : Lucie Mathieu, directrice générale adjointe, DG
Isabelle Cloutier, directrice, SEJ
Isabelle Forest, directrice, SRH
Denis Riopel, directeur, SRM
M^e Josiane Landry, directrice adjointe, SSGC
Francine Ladouceur, protectrice de l'élève

Absences : Francis Le Quellec a prévenu de son absence
Katerine Lepipas a prévenu de son absence

RÉOUVERTURE

Résolution n° CA-211012-156

Il est proposé par Mme Marie-Claude Chaumont

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 19 h.

5.1. REDDITION DE COMPTES 2020-2021 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ÉGARD DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au *Règlement de délégation de pouvoirs* (SIP-08) du Centre de services scolaire des Mille-Îles et à la résolution n° CA-210622-119 adoptée par le conseil d'administration, le 22 juin 2021, déterminant les pouvoirs de la directrice générale délégués en vertu dudit *Règlement de délégation de pouvoirs* (SIP-08) devant faire l'objet d'une reddition de comptes, la directrice générale, Mme Nathalie Joannette, accompagnée de Mmes Isabelle Forest, directrice du Service des ressources humaines, Anik Gagnon, secrétaire générale et directrice par intérim du Service du secrétariat général et des communications et M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles, présente aux membres du conseil d'administration la reddition de comptes 2020-2021 de la directrice générale à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil d'administration. La reddition de comptes 2020-2021 de la directrice générale à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil d'administration est versée au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 42.

5.2. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, Mme Nathalie Joannette, présente aux membres du conseil d'administration un rapport qui s'inscrit dans une démarche continue de partage d'information. Le rapport fait état de l'évolution des travaux liés au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et des principaux défis de l'année scolaire en cours. Une proposition de plan de communication annuel de la directrice générale aux membres du conseil d'administration est également partagée.

5.3. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 (ARTICLE 220.2 LIP)

La protectrice de l'élève du Centre de services scolaire des Mille-Îles, Mme Francine Ladouceur, présente aux membres du conseil d'administration son rapport annuel pour l'année scolaire 2020-2021. Le rapport annuel de la protectrice de l'élève pour l'année scolaire 2020-2021 est versé au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 43.

7.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Résolution n° CA-211012-157

Il est proposé par Mme Nathalie Martel

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 45.

Gautier Njokou, président

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale